

AR Prefecture

063-256301375-20251212-DBS20251204-DE
Reçu le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**
2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20251204

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 décembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 01/12/2025.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEAULT – CAZEAU – BONNET - GIDEL – DUMAS – GUILLOT - PERRIN — Mmes BONY – LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Signalétique de Départ des Chemins de Randonnées

Le Président rappelle aux membres du bureau que le territoire des Combrailles compte aujourd'hui près de 130 circuits de petites randonnées promus par Combrailles Auvergne Tourisme :

- 81 sont inscrits au PDIPR,
- 51 non-inscrits au PDIPR, mais sont reconnus comme circuits d'intérêt Combrailles.

A ce jour, seuls les circuits inscrits au PDIPR disposent de panneaux de départ, dont l'état est vieillissant. L'ensemble de ces panneaux sera remplacé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en 2026.

L'objectif est désormais d'installer des panneaux de départ pour les 51 circuits d'intérêt Combrailles sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la charte signalétique du SMADC, un visuel a été conçu afin de s'intégrer au mobilier départemental et d'équiper ces circuits de randonnée.

Le président explique que la question de mener une action groupée sur le sujet a été discutée en commission Tourisme lors de la réunion du 3 décembre 2025. La commission propose que pour l'implantation de cette signalétique de départs des 51 circuits le SMADC porte un groupement de commande avec les communautés de communes, que ce groupement soit à la fois sur la consultation et sur l'exécution. Cette opération fera l'objet d'une demande de subvention LEADER unique déposée par le SMAD des Combrailles.

AR Prefecture

063-256301375-20251212-DBS20251204-DE
Reçu le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025

Où il est exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

DECIDE: de constituer un groupement composé du SMADC et des communautés de communes de Combrailles Sioule et Morge, de Chavanon Combrailles et Volcans et du Pays de Saint Eloy afin d'installer les 51 panneaux de départs de petites randonnées des circuits d'intérêt Combrailles.

DECIDE: que le SMADC sera coordinateur du groupement de commande et de préparer la convention de groupement et de lancer une consultation.

AUTORISE: le président à signer la convention de groupement et les éventuels avenants à cette convention.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL

Le Président,

Boris SOUCHAL

